

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

à joindre au [formulaire de demande de réception](#) ou à télécharger lors de votre formalité en ligne

DECLARATION PREALABLE D'ACTIVITE (LIBRE PRESTATION DE SERVICES)

➤ IDENTIFICATION DU CHEF D'ENTREPRISE OU DU REPRESENTANT LEGAL

- Copie de la pièce d'identité

➤ IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT

- Une attestation de l'autorité compétente certifiant que le demandeur est légalement établi dans l'Union européenne ou l'Espace économique européen (par exemple justificatif récent d'immatriculation) et qu'il n'encourt, même à titre temporaire, aucune interdiction d'exercer
Traduction assermentée des documents

➤ APTITUDE PROFESSIONNELLE

- Si le pays où est installée l'entreprise ne réglemente pas l'activité immobilière, la justification que le demandeur a exercé l'activité immobilière pendant un an au cours des dix dernières années
Traduction assermentée des documents (consulter la CCI)

➤ GARANTIE FINANCIERE

- Une copie de l'attestation de garantie financière, délivrée par l'organisme garant, pour l'année en cours, mentionnant les activités exercées ou une déclaration sur l'honneur qu'il n'est reçu, ni détenu, directement ou indirectement, par le déclarant, à l'occasion de l'opération pour laquelle la déclaration est faite, d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de ses honoraires
Traduction assermentée des documents (consulter la CCI)

➤ ASSURANCE CIVILE PROFESSIONNELLE

- Une attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle
Traduction assermentée des documents (consulter la CCI)

Le récépissé est valable pour une durée de 12 mois, dans le cas d'une modification des informations déclarées, produire un justificatif à l'appui.

A l'issue des 12 mois, le prestataire qui souhaite à nouveau exercer de façon temporaire et occasionnelle réalise une nouvelle demande de récépissé de déclaration préalable.

**REMUNERATION POUR L'INSTRUCTION OU LA DELIVRANCE DU RECEPISSE DE DECLARATION
PREALABLE D'ACTIVITE : 96€
Arrêté du 10 février 2020**